DEMANDE D'ANALYSES *(1)*

(1) Prestation réalisée sous accréditation COFRAC (Accréditation COFRAC Essais N°1-0525 - portée disponible sur www.cofrac.fr)

- EXPORT ❑ - CONCOURS ❑ - ANAL. OFFICIELLE ❑

DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON :

Identification complète et exacte de l'échantillon représentatif du volume testé, déposé au laboratoire sous la responsabilité du demandeur.

N° de l'échantillon à reproduire :

N° de duplicata de l'échantillon à reproduire :

- Appellation : ❑ Sancerre ❑ Pouilly Fumé ❑ Pouilly/Loire ❑ Menetou-Salon
❑ Quincy ❑ Reuilly ❑ Coteaux Giennois ❑ Châteaumeillant
❑ IGP Val de Loire ❑ IGP ❑ Vin de France ❑ Autre :

- Couleur : ❑ Blanc ❑ Rosé ❑ Rouge **- Millésime :**

- Vin chaptalisé : ❑ oui ❑ non

- Réf vin :

- N° de Lot :

Indentifications complémentaires de l'échantillon soumis à l'analyse :

Duplicata-1 :

- Réf vin :

- N° de Lot :

Duplicata-2 :

- Réf vin :

- N° de Lot :

DETAIL DE L'EXPEDITION :

- Pays destinataire :
- Acheteur :
- Nbre de bouteilles :

PROGRAMME D'ANALYSES :

❑ SO_2libre	❑ Acidité Volatile	❑ pH	❑ CO_2	❑ CDP
❑ SO_2total	❑ Masse Volumique	❑ Fer	❑ Couleur	❑ CDP-d1
❑ TAV	❑ Extrait Sec	❑ Cuivre	❑ Limpidité	❑ CDP-d2
❑ TAV Total	❑ Ac.Sorbique	❑ Ac. Ascorbique	❑ Hybrides	❑ AO
❑ Glucose&Fructose	❑ Ac.Malique	❑	❑ Extrait Sec Réduit	❑ AO-d1
❑ Acidité Totale	❑ Ac.Tartrique	❑		

Dans le cas où le laboratoire est dans l'impossibilité de réaliser des analyses, le client accepte qu'il les sous traite auprès d'un autre laboratoire (voir conditions au verso).

ANALYSES SOUS-TRAITEES :

Le demandeur donne son accord pour que le laboratoire SICAVAC fasse réaliser en sous-traitance les analyses suivantes (voir conditions au verso) :

❑ Méthanol	❑ Brome	❑ Arsenic	❑ Fluor	❑
❑ Sulfates Totaux	❑ Plomb	❑ Zinc	❑	❑

INCERTITUDES

Si la mention des incertitudes sur le rapport d'analyse est demandée : cocher la case ci-après ❑

TRANSMISSION DES RESULTATS

Les résultats sont systématiquement envoyés par courrier. Si la transmission informatique est demandée, indiquer l'adresse électronique d'envoi du rapport d'analyses : @

OBSERVATIONS :

- Complément d'analyse(s) :
 (hors rapport d'analyses Cofrac)

-

Contrat et conditions générales :

L'acceptation des conditions du présent document fait foi de contrat.

Echantillons :

Le prélèvement et le dépôt du (ou des) échantillon(s) sont de la seule responsabilité du demandeur. L'identification du (ou des) échantillon(s) ainsi que la traçabilité des informations communiquées au laboratoire sont de la seule la responsabilité du demandeur.

L'échantillon est déposé dans son emballage d'origine ou conditionné dans un contenant plein. Volume requis pour l'analyse : 250 ml.

Après enregistrement de l'échantillon par le laboratoire, il ne pourra être procédé à aucune modification de l'identification concernant l'échantillon (nom de cuvée, marque de cuvée,...), hors réclamation client.

Les échantillons fournis par le client sont utilisés à seule fin d'effectuer les travaux demandés.

Sauf demande contraire du client, les échantillons sont détruits par le laboratoire après les travaux.

Déposer l'échantillon dans son emballage d'origine ou conditionné dans un contenant plein. Volume requis pour l'analyse : 250 ml.

Méthodes d'analyses :

Sauf indications contraires du client, les méthodes d'analyses les plus appropriées sont mises en œuvre à l'initiative du laboratoire. Elles sont choisies parmi les méthodes suivantes, que le laboratoire est en mesure d'appliquer correctement, la méthode appliquée étant mentionnée sur le rapport d'analyses.

Les méthodes d'analyses par défaut sont imprimées en caractères gras.

Paramètres	Méthodes	Incertitudes	L_D	L_Q
CO2	**Transmission moyen infrarouge (I.R.T.F.)**	100 mg/L	-	-
SO2 libre	***Spectro. fuchsine basique UV-visible automatisée**	6 mg/L si < 60 mg/L ; 10 % au-delà	2 mg/L	6 mg/L
	*Entraînement à froid, oxydation et titrimétrie			
SO2 total	***Spectro. dithiobis UV-visible automatisée**	12 mg/L	4 mg/L	12 mg/L
	*Entraînement à chaud, oxydation et titrimétrie	10 mg/L	3 mg/L	10 mg/L
TAV	***Transmission moyen infrarouge (I.R.T.F.)** (1)	0,15 % Vol.	-	-
	*Entraînement vapeur et densimétrie électronique			
	*Transmittance proche Infrarouge (2)			
G+F	*Enzymatique & spectro. UV-visible automatisée-RB	0,2 g/l si < 2,0 g/L ; 10 % au-delà	0,04 g/L	0,1 g/L
	***Enzymatique & spectro. UV-visible automatisée-TH**			
TAV Total	***Calcul**	0,15% vol. si GF<10 g/L	-	-
Acidité totale	*Titrimétrie potentiométrique automatisée	6%	-	-
	***Transmission moyen infrarouge (I.R.T.F.) (3)**			
	*Titrimétrie au bleu de bromothymol			
Acidité volatile	*Entrainement vapeur et titrimétrie	0,06 g/L en H_2SO_4 si < 1,20 g/L H_2SO_4 ; 6 % au-delà	0,02 g/L en H_2SO_4	0,06 g/L en H_2SO_4
	***Enzymatique & spectro. UV-visible automatisée-TH+Calcul (4)**	0,05 g/L en H_2SO_4 si < 0,60 g/L ; 8 % au-delà	0,02 g/L en H_2SO_4	0,05 g/L en H_2SO_4
	*Enzymatique & spectro. UV-visible automatisée-RB-2+Calcul (4)			
Acide acétique	***Enzymatique & spectrophotométrique UV-visible automatisée-TH (5)**	0,05 g/L CH_3COOH si < 0,70 g/L CH_3COOH ;7 % au-delà	0,02 g/L en CH_3COOH	0,05 g/L en CH_3COOH
	*Enzymatique & spectrophotométrique UV-visible automatisée-RB-2 (5)			

Paramètres	Méthodes	Incertitudes	L_D	L_Q
pH	*Potentiométrie manuelle	0,08	-	-
	*Potentiométrie automatisée			
	***Transmission moyen infrarouge (I.R.T.F.)** (6)			
Masse Volumique	***Transmission moyen infrarouge (I.R.T.F.)** (7)	0,0006 g/mL	-	-
	*Densimétrie électronique	0,00020 g/mL	-	-
Extrait sec total	***Densimétrie**	2 g/L	-	-
Acide malique	*Enzymatique & spectro. UV-visible automatisée-RB	0,10 g/L si < 0,40 g/L ; 25 % au-delà	0,04 g/L	0,01 g/L
	***Enzymatique & spectro. UV-vis. automatisée-TH**			
Acide sorbique (recherche)	***Chromatographie papier**	-	20 mg/L	-
Acide sorbique (dosage)	***Entrainement vapeur et spectrophotométrie UV-visible**	20 mg/L	20 mg/L	40 mg/L
Acide tartrique	***Spectrophotométrie vanadate d'ammonium UV-visible automatisée**	0,4 g/L	0,1 g/L%	0,4 g/L%
Fer	***Spectrophotométrie ferrocyanure de potassium UV-visible automatisée**	2 mg/L si < 10 mg/L ; 20 % au-delà	1 mg/L	2 mg/L
Cuivre	***Spectrophotométrie 3,5-Di-Br-PAESA UV-visible automatisée**	0,22 mg/L	0,07 mg/L	0,22 mg/L
Composés phénoliques	***Spectrophotométrie UV-visible**	9 %	-	-
Absorbance 420	***Spectrophotométrie UV-visible**	0,008 si < 0,160 ; 5 % au-delà	-	-
Absorbance 520	***Spectrophotométrie UV-visible**	0,008 si < 0,160 ; 5 % au-delà	-	-
Absorbance 620	***Spectrophotométrie UV-visible**	0,005 si < 0,050 ; 10 % au-delà	-	-
Acide ascorbique	**Iodométrie potentiométrique**	10 %	7 mg/L	20 mg/L
Numération de germes totaux	**Culture microbiologique**	-	-	-

Les méthodes précédées de * sont accréditées par le COFRAC (Accréditation COFRAC Essais N°1-0525 - portée disponible sur www.cofrac.fr) dans les limites suivantes :

(1) Vins G+F<5g/L de 10,8 à 15,0 % Vol. - (2) Vins G+F<80 g/L de 4,5 à 20 % Vol - (3) Vins G+F<5g/L de 2,5 à 7,0 g/L H_2SO_4 - (4) Vins de 0,05 à 0,83 g/L H_2SO_4

(5) Vins de 0,05 à 1,00 g/L CH3COOH - (6) Vins G+F<5g/L de 3,1 à 3,9 - (7) Vins G+F<5g/L de 0,986 à 1,000 g/mL

Délais :

Le délai maximum de réalisation des analyses est fixé à un mois, excepté pour les analyses faites en sous-traitance, (délais fonction du laboratoire sous-traitant), sauf indication contraire du client.

Sous-traitance :

Pour les analyses sous-traitées, sauf indications contraires, le choix du laboratoire sous-traitant est laissé à l'initiative de SICAVAC et les méthodes d'analyses les plus appropriées seront mises en œuvre à l'initiative du laboratoire sous-traitant.

Durée de validité des rapports d'analyse :

Les rapports d'analyse font état de l'échantillon, à la date d'analyse.

Déclaration de conformité :

Sauf indications contraires du client, la déclaration de conformité ou de non-conformité est rendue sur la base des résultats corrigés des incertitudes de mesure du laboratoire, en faisant bénéficier l'entité contrôlée de ces incertitudes (INAO-CIR-2026-01).

Réclamations :

Les clients peuvent faire part de leurs réclamations au laboratoire. Elles sont enregistrées sous la forme d'une fiche de réclamation et traitées selon les procédures du système d'assurance qualité du laboratoire. La procédure de traitement des réclamations est à disposition de toute partie intéressée, sur demande au laboratoire.

Marque Cofrac :

Les clients du laboratoire ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation du laboratoire. La reproduction des rapports d'analyses et la référence à l'accréditation du laboratoire par le client ne sont pas autorisées. Tout constat d'un usage abusif de la marque d'accréditation fera l'objet d'un signalement au Cofrac.

Confidentialité des informations :

Toutes les informations obtenues ou générées par Sicavac sont confidentielles sauf accord avec le client ou obligation légale. Si la loi l'autorise, le client sera alors avisé des informations transmises.

Impartialité :

Le Sicavac réalise ses activités en toute impartialité et ne saurait accepter de pressions commerciales, financières ou de toute autre nature.

Tarification :

Nos tarifs sont communiqués sur simple demande.

Date :

Le Demandeur :

SIGNATURE :

Le Laboratoire :

SIGNATURE :